

**COMPTE RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL**  
**MERCREDI 02 NOVEMBRE 2016**

-----

L'an deux mil seize, le deux novembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de réunions du n°02 rue des Mollus, sous la présidence de Monsieur René BEGUIN, Maire.

Présents : Claudine GEORGES-LECOMTE, Fabienne LANGRAND, Jean-Marie DUCHENE, Christian BLIN, Jean-Claude CAROUX, Bernard HAMARD, Nelly CORDEAU, Thierry NOZIERES, Florence BILLAULT-FRANCOIS, Annie TOULLIC, Didier PICARD, Stéphane SAUNIER.

Absents excusés : Daniel GIL (pouvoir à St. Saunier), Yann BERRUET (pouvoir à R. Béguin), Pauline PETIT.

Absentes : Catherine BIRONNEAU, Virginie WILHELM.

**VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL (AC n°431)**

Le conseil municipal,

**VOTE** la vente du terrain communal cadastré section AC n°431, d'une superficie de 940 m<sup>2</sup>, aux propriétaires riverains.

**VENTE DE REPAS A LA COMMUNE DE GIROLLES POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE**

Le conseil municipal **ACCEPTE** la fabrication et la livraison de repas à la commune de Girolles pour son restaurant scolaire, **FIXE** le prix de vente du repas pour l'année scolaire 2015-2016, **ACCEPTE** le projet de convention entre la commune de Corquilleroy et la commune de Girolles, **ACCEPTE** l'annexe à la convention indiquant l'objet et les modalités financières des prestations pour l'année scolaire 2016-2017, annexe qui sera modifié chaque année avant la rentrée scolaire.

**APPROBATION DE LA LETTRE DE MISSION AU CABINET HARIMED POUR LE RECRUTEMENT D'UN MEDECIN**

Le maire présente au conseil municipal le projet de lettre de mission proposé par le cabinet « HARIMED » pour l'aide au recrutement d'un médecin généraliste, la précédente convention signée avec un autre cabinet n'ayant pas aboutie.

Le conseil municipal, **ACCEPTE** (11 voix pour, 2 abstentions, 2 contre) le projet de lettre de mission entre la commune de Corquilleroy et le cabinet HARIMED Intégration.

**DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET COMMUNAL 2016**

La fin de l'exercice budgétaire nécessite la régularisation de certaines écritures et le transfert de crédits.

**APPROBATION DES STATUTS DU NOUVEAU SYNDICAT POUR LA GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE DEPARTEMENTALE**

Le conseil municipal **ADOpte** sans modification le projet de statuts du nouveau syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret tel qu'il est annexé à la présente délibération.

**CREATION D'UNE REGIE POUR LES LOCATIONS DE SALLES COMMUNALES**

Le conseil municipal **DECIDE** d'instituer une régie de recettes et d'avances auprès du service comptabilité de la commune de Corquilleroy pour les locations de salles communales.

